

**Directeur du Collège des Ecoles Doctorales
de l'université Clermont Auvergne**

Les fonctions de Directeur du Collège des Ecoles Doctorales de l'Université Clermont Auvergne sont à pourvoir au 1er janvier 2021.

Le Conseil du Collège des Ecoles Doctorales donnera son avis le **25 septembre 2020** sur les candidatures déclarées.

CONDITIONS DE CETTE ELECTION

Conformément à l'article 5 des statuts du Collège des Ecoles Doctorales :

- Le Directeur du Collège des Ecoles Doctorales est choisi parmi les enseignants-chercheurs et chercheurs titulaires d'une HDR travaillant à l'UCA ;
- Il est nommé pour la durée du contrat pluriannuel d'établissement en cours ; son mandat est renouvelable une fois ;
- Le Directeur du Collège des Ecoles Doctorales est nommé par Président de l'UCA, sur proposition du conseil du Collège des Ecoles Doctorales validée par le conseil Académique plénier de l'UCA.

CANDIDATURES

Les actes de candidatures, accompagnés d'un curriculum vitae et d'une profession de foi, doivent être adressés à l'actuel Directeur du Collège des Ecoles Doctorales, Monsieur Patrice Malfreyt (Patrice.Malfreyt@uca.fr)

au plus tard le 04 septembre 2020 à minuit.

Une copie de l'acte de candidature devra être adressée au Président de l'Université.

Les candidats seront invités à se présenter devant le conseil du Collège des Ecoles Doctorales.

Clermont-Ferrand, le 13 mai 2020.

Le Président

Mathias BERNARD
